

Programme FEDER-FSE + Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Le calendrier des Appels à projets



Préambule : l'obligation de calendrier des AAP

Le règlement (UE) 2021/1060 du 24 juin prévoit à l'article 49 les responsabilités de l'autorité de gestion dont :

« L'autorité de gestion assure la publication sur le site internet (..)d'un calendrier des appels à propositions, qui est mis à jour au moins trois fois par an et qui contient les données indicatives suivantes :

- a) La zone géographique couverte par l'appel à propositions ;*
- b) L'objectif stratégique ou l'objectif spécifique concerné ;*
- c) La catégorie de candidats éligibles ;*
- d) Le montant total du soutien prévu pour l'appel à propositions ;*
- e) La date de début et de fin de l'appel à propositions.*

Calendrier des appels à projets

Zone géographique	Objectif spécifique	Bénéficiaires	Intitulé des AAP	Montant UE	Période de l'AAP	Date limite de dépôt
Appels à projets lancés en 2022						
Nouvelle-Aquitaine	4.1 FSE+	Les structures d'accompagnement à la création d'entreprise de droit privé et public implantées en Nouvelle-Aquitaine et bénéficiant d'une subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre du dispositif « Entreprendre en Nouvelle-Aquitaine ».	Soutien FSE+ à la création d'activité NA.	2 000 000 €.	Du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.	12 décembre 2022.
Appels à projets lancés au 1^{er} semestre 2023						
Nouvelle-Aquitaine	2.4 FEDER	Les maîtres d'ouvrage compétents dans l'aménagement durable des plages : collectivité territoriale (commune, Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération, Département) et leurs groupements, Office National des Forêts.	Actions visant la prévention et l'adaptation aux risques érosifs dans le cadre de l'aménagement durable des plages s'inscrivant dans le schéma régional.	1 500 000 €.	Du 1 ^{er} février 2023 au 30 avril 2023.	30 avril 2023.
Nouvelle-Aquitaine	2.1 FEDER	Organismes publics (Collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics...).	Rénovation énergétique globale, performante et bas carbone des bâtiments tertiaires et publics.	5 000 000 €.	13/02/2023 au 13/07/2023	13 juillet 2023
Nouvelle-Aquitaine	4.1 FSE+	Les coopératives d'activité et d'emploi situées sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine et qui disposent d'un financement de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de son dispositif « Aide au développement des coopératives d'activité et d'emploi », porté par la direction de l'Economie Sociale et Solidaire et Innovation Sociale.	Soutien FSE+ au développement des coopératives d'activités et d'emploi (CAE).	Pas d'enveloppe.	01/01/23 au 31/12/2023	30 avril 2023.

Nouvelle-Aquitaine	4.5 FSE+	Les structures de droit privé et public implantées en Nouvelle-Aquitaine	Pour le déploiement du réseau des Espaces Régionaux d'Information de Proximité sur les métiers, la formation, l'emploi et la création-reprise d'entreprise en Nouvelle-Aquitaine.	Pas d'enveloppe.	Du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.	30 avril 2023.
Nouvelle-Aquitaine	4.5 FSE+	Tous les acteurs intervenant dans le cadre des actions d'orientation.	Découverte des métiers et des parcours de formation.	Pas d'enveloppe.	Année scolaire 2023/2024 et fin maximum au 31/12/24	5 juin 2023.
Nouvelle-Aquitaine	4.1 FSE +	Les structures d'accompagnement à la création / reprise d'activité de droit privé et public implantées en Nouvelle-Aquitaine (le siège social peut être situé hors Nouvelle-Aquitaine) et bénéficiant d'une subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre du dispositif « Entreprendre la Région à vos côtés » (ENA).	Appel à projets création et reprise d'activité en Nouvelle-Aquitaine 2024.	2 000 000 €.	Du 01/01/2024 au 31/12/2024.	15/12/2023.
Appels à projets lancés en 2024						
Nouvelle-Aquitaine	2.4 FEDER	Les maitres d'ouvrage compétents dans l'aménagement durable des plages : collectivité territoriale (commune, Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération, Département) et leurs groupements, Office National des Forêts.	Actions visant la prévention et l'adaptation aux risques érosifs dans le cadre de l'aménagement durable des plages s'inscrivant dans le schéma régional.	1 500 000 €.	Du 15/02/2024 au 30/04/2024.	30/04/2024.
Nouvelle-Aquitaine	4.1 FSE+	Les coopératives d'activités et d'emploi situées sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine soutenues par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du dispositif « Aide	Soutien FSE+ au développement des coopératives d'activités et d'Emploi (CAE).	1 000 000 €.	Du 01/01/2024 au 31/12/2024.	17 mai 2024.

		au développement des coopératives d'activités et d'emploi ».				
Nouvelle-Aquitaine	4.5 FSE +	Sont concernés les structures de droit privé et public implantées en Nouvelle-Aquitaine telles que : o Acteurs du conseil et de l'accompagnement des publics : missions locales, maisons de l'emploi, comités de bassin d'emploi, France Travail, services d'orientation de l'Éducation Nationale... o Collectivités locales et leurs groupements ; o Organismes consulaires ; o Groupements d'intérêt public ; o Associations et entreprises de l'économie sociale et solidaire.	Pour le déploiement du réseau des Espaces Régionaux d'Information de Proximité sur les métiers, la formation, l'emploi et la création-reprise d'entreprise en Nouvelle-Aquitaine.	Pas d'enveloppe.	Du 01/01/2024 au 31/12/2024.	17/05/2024.
Nouvelle-Aquitaine	4.7 FSE+	Organismes de formation, Collectivités publiques et leurs groupements, organismes consulaires et établissements publics, les associations...	Professionnalisation des Acteurs pour l'Accompagnement à la Mobilité (PAAM) au profit des acteurs de la jeunesse de la Région Nouvelle-Aquitaine	/	2024/2026	15/11/2024
Nouvelle-Aquitaine	2.6	Les structures et associations de réemploi ou de réutilisation du secteur de l'ESS et du secteur économique classique (entreprises comprises) Les collectivités/organismes publics disposant de la compétence prévention et gestion des déchets	3R – Réemploi – Réparation – Réutilisation	10 000 000€	Du 01/10/2024 au 15/11/2024	15/11/2024
Nouvelle-Aquitaine	4.1 FSE+	Les structures d'accompagnement à la création/reprise d'activité de droit privé et public implantées en Nouvelle-Aquitaine et bénéficiant d'une subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine au	Soutien FSE + à la création et reprise d'activité en Nouvelle-Aquitaine.	2 000 000 €	2025	18/12/2024

		titre du dispositif « Entreprendre la Région à vos côtés » (ENA).				
Nouvelle-Aquitaine	4.5 FSE +	Etablissements d'enseignement supérieur, associations et autres structures qui accompagnent le public visé.	Soutien FSE + pour favoriser la réussite étudiante.	/	Du 01/09/2024 au 31/08/2026	15 avril 2025
Appels à projets lancés en 2025						
Nouvelle-Aquitaine	2.1 FEDER	Organismes publics (Collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics...)	Rénovation énergétique globale, performante et bas carbone des bâtiments tertiaires et publics.	14 000 000 €.	Du 02/01/2025 au 30/06/2025	30 juin 2025
Nouvelle-Aquitaine	4.1 FSE +	Coopératives d'Activités et d'Emploi.	Soutien FSE + au développement des Coopératives d'Activités et d'Emploi (CAE) Nouvelle-Aquitaine.	/	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	14/03/2025
Nouvelle-Aquitaine	2.4 FEDER	Les maitres d'ouvrage compétents dans l'aménagement durable des plages : collectivité territoriale (commune, Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération, Département) et leurs groupements, Office National des Forêts.	Actions visant la prévention et l'adaptation aux risques érosifs dans le cadre de l'aménagement durable des plages s'inscrivant dans le schéma régional.	700 000€	Du 02 juin 2025 au 18 août 2025	18 août 2025
Nouvelle-Aquitaine	2.4 FEDER	Les collectivités publiques et leurs groupements, les syndicats mixtes, les établissements publics... ; les PME (tous les secteurs d'activité sont visés), les organismes consulaires ; les universités, les laboratoires et organismes de recherche ; les associations, les fondations, les clusters.	Réutilisation des eaux non conventionnelles	4 000 000€	Du 03/11/2025 au 15 juin 2026	15 juin 2026
Nouvelle-Aquitaine	2.4 FEDER	Organismes publics (collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics...), syndicats	Lutte contre les effets d'îlots de chaleur urbain	5 000 000€	Du 03/11/2025 au 31/01/2026	31/01/2026

		mixtes, organisations (inter)professionnelles, PME, organismes consulaires, universités, associations.				
Nouvelle-Aquitaine	4.5	Les associations, les établissements publics ou privés, les collectivités territoriales, les consortiums d'acteurs sur un territoire intégrant potentiellement des employeurs et autres structures qui accompagnent spécifiquement le public visé par l'AAP.	Soutien FSE+ pour favoriser la réussite étudiante dans les formations sanitaires et sociales.	/	2026-2027	31 Mars 2026
Appels à projets à venir						
Nouvelle-Aquitaine	2.4 FEDER	Organismes publics (collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics...), syndicats mixtes, organisations (inter)professionnelles, PME, organismes consulaires, universités, associations.	Lutte contre les effets d'îlots de chaleur urbain		Second semestre 2026	
Nouvelle-Aquitaine	2.4 FEDER	les collectivités publiques et leurs groupements, les syndicats mixtes, les établissements publics... ; les PME (tous les secteurs d'activité sont visés), les organismes consulaires ; les universités, les laboratoires et organismes de recherche ; les associations, les fondations, les clusters.	Réutilisation des eaux non conventionnelles		Second semestre 2026	